

L'an 2026 et le 9 juillet à 18h15 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 2 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026

Date d'affichage : 2 juillet 2026

Délibération N° 09-07-2026 / N°86

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Mathieu Louis, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Michel Petit, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuille, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, David Dubois, Pascal Glavieux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Benoît François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 100

Absents excusés : Roland Descamps, Eric Caron, Maxime Fourmanoir.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé Maxime Desaulty, Jérôme Corman suppléé par David Jacquet, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniz, Ludovic Duriez suppléé par Marie Tinchon, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne

Absents : Hubert Tassencourt, Christophe Rose, Patrick Dekeyser, Magalie Larivière, Arnaud Ricq, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Alexandre Decry, Joël Toursel, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Yohann Carvalho ayant donné procuration à Mathieu Louis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Christophe Ansqin ayant donné à Béatrice Dausse, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Lefebvre ayant donné procuration à Michel Seroux, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hémery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Damien Bricout ayant donné procuration à Philippe Carton.

Secrétaire de séance : Alain Rose

**Patrimoine immobilier : Vente du terrain situé 6 allée des Coquelicots
délibération N° 17 du 5 mars 2026****Vu**

- le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales ;
- l'avis du service des Domaines en date du 17 septembre 2025 estimant la valeur vénale du bien à 64 600 € ;
- la délibération n°17 en date du 5 mars 2026 autorisant la cession de cette parcelle au profit de Mr/Mme Cuvillier
- l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 juin 2026

Considérant

- que Mr/Mme Cuvillier ont renoncé à l'acquisition de la parcelle communautaire cadastrée section A 1206, d'une superficie de 761 m², située sur la commune de Duisans allée des Coquelicots ;
- que cette parcelle relève du domaine privé communautaire ;
- que le terrain présente une configuration particulière et un dénivelé important ;
- que cette configuration impose la réalisation de sous-bassement et d'ouvrages de soutènement destinés à maintenir les terres des parcelles situées en surplomb, générant un surcoût significatif pour tout projet de construction ;
- que ces contraintes techniques affectent directement la valeur vénale réelle du bien ;
- que ce terrain est proposé à la vente depuis plus de 8 ans sans qu'aucune cession n'ait pu aboutir au prix estimé ;
- que M./Mme Lemaire ont formulé une offre d'acquisition à hauteur de 60 000 € net vendeur ;
- que l'avis du service des Domaines constitue une estimation qui ne lie pas la collectivité, laquelle peut s'écarter par décision motivée et conforme à l'intérêt communautaire ;

Après en avoir discuté, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas suivre l'avis du service des Domaines pour les motifs exposés ci-dessus ;
- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section A 1206, d'une superficie de 761 m², située à Duisans allée des Coquelicots ; au profit de M et Mme Lemaire (avec possibilité de substitution) ;
- fixe le prix de vente à 60 000 € net vendeur ;
- précise que l'ensemble des frais liés à la vente (frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur ;
- autorise le Président à signer l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession ;
- dit que la recette correspondante sera inscrite au budget communautaire.

Le secrétaire de séance


Alain Rose

Le Président


Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 21/07/2026 et publication ou notification du 21/07/2026

